



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2021-5-AG-R-35

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Clément Duhaime

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2021-5-AG tenue le 28 avril 2021

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de Clément Duhaime suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec dans sa correspondance du 11 janvier 2021;

VU la lettre de la présidente de l'Université du Québec adressée au recteur de l'UQTR en date du 15 janvier 2021 à l'effet de l'informer que la candidature de Clément Duhaime répond aux critères de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa* et qu'elle sera proposée à l'Assemblée des gouverneurs, sous réserve d'une recommandation favorable du conseil d'administration de l'UQTR;

VU l'extrait du procès-verbal 2021-CA681-04.04.01-R7590 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 22 mars 2021, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à Clément Duhaime;

Sur la proposition de M. Vincent Rousson,
appuyée par M. Ghislain Bourque,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Clément Duhaime, haut fonctionnaire québécois qui a œuvré pour différents organismes de la Francophonie, afin de reconnaître :

- son parcours professionnel remarquable, entre autres à titre de conseiller stratégique au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, d'administrateur d'État affecté auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et d'ambassadeur auprès de l'Union européenne à Bruxelles pour l'Agence intergouvernementale de la Francophonie;
- l'impact et la notoriété indéniables de ses réalisations qui ont contribué à un développement exceptionnel de chacune des grandes organisations pour lesquelles il a évolué;
- sa contribution remarquable au progrès de la société, notamment en défendant l'adoption par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), de la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles, pour une Francophonie ouverte sur les autres cultures;
- sa grande contribution au rayonnement et à la promotion de la Francophonie, des arts et de la culture en jouant un rôle important dans les relations Québec-France et d'autres États francophones à travers le monde s'illustrant ainsi de façon remarquable sur les scènes régionale, nationale et internationale;

Suite de la résolution 2021-5-AG-R-35

- ses qualités humaines exemplaires et son fort attachement envers Trois-Rivières, sa ville natale, pour laquelle il n'hésite pas à en faire l'éloge.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André G. Roy". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial "A" and a stylized "R" at the end.

André G. Roy